



BRÉSIL¹

État: 1^{er} janvier 2022

Index

Étendue des dégrèvements	1
Particularités	1
Procédure	2

Aperçu des effets de la convention

I. Étendue des dégrèvements

Nature des revenus	Impôt brésilien		Dégrèvement conventionnel			Remarques voir chiffres
	Désignation	Taux %	de %	à %	Procédure	
Dividendes						
- Règle		0	-	15		II 1, 2
- Participations dès 10%		0	-	10		
Intérêts	Retenue à la source				Réduction/Remn- boursement	
- Règle		15	-	15		II 1, 3
- Certains investissements de personnes physiques		10	-	15		II 1, 4
- Prêts à l'exportation		0	-	15		II 1, 5
Redevances de licences		15	0/5	15/10		II 1, 6
Rémunérations des prestations de services		15	5	10		II 1

II. Particularités

1. La convention est applicable aux impôts à la source retenus sur les revenus attribués ou mis en paiement dès le 1^{er} janvier 2022.

¹ Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.) le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités fiscales de l'Etat partenaire.

2. Selon le droit brésilien, les dividendes payés par une société résidente du Brésil ne sont en principe pas soumis à une imposition à la source. Selon la convention, les dividendes de sources brésiliennes sont exemptés si le bénéficiaire effectif des dividendes est une institution de prévoyance résidente de Suisse ou la Banque Nationale Suisse.
3. Un dégrèvement conventionnel réduit à 10 % s'applique si le bénéficiaire effectif est une banque résidente de Suisse et que le prêt a été accordé pour une durée minimale de 5 ans pour financer l'achat d'équipements ou des projets d'investissement. En outre, il y a une exonération au Brésil si le bénéficiaire effectif des intérêts est une institution de prévoyance résidente de Suisse ou le gouvernement de cet État, une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales, ainsi que toute agence (y compris une institution financière) entièrement détenue par ce gouvernement, ou la Banque Nationale Suisse.
4. Un taux d'impôt à la source brésilien de 10 % s'applique pour certains investissements effectués par des personnes physiques (par exemple les investissements dans des fonds d'investissement à revenu variable et les transactions de swap).
5. Selon le droit brésilien, l'impôt à la source n'est pas prélevé si les intérêts proviennent de prêts à l'exportation accordés par des agences de crédit à l'exportation, de financement à l'exportation ou de prêts accordés par la «*International Finance Corporation*» ou par des agences gouvernementales pour l'acquisition d'équipements.
6. Une retenue à la source de 15 % s'applique aux redevances payées pour l'usage ou la concession de l'usage de marques. Elle est de 10 % dans tous les autres cas.

III. Procédure

Dans la règle, le dégrèvement de l'impôt à la source brésilien se fait sur présentation d'une attestation de domicile délivrée par les autorités fiscales du canton du siège ou du domicile. A cet effet, un formulaire brésilien spécifique «*Atestado de residência fiscal no exterior*» peut être téléchargé à l'adresse internet: <https://www.gov.br/receitafederal/pt-br/centrais-de-conteudo/formularios/certidoes/atestado-exterior/view>. Dans le cas de sociétés, ces autorités enverront copie de l'attestation à l'Administration fédérale des contributions.

IV. Dégrèvements spéciaux des impôts suisses

Cf. explications concernant l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (Notice DA-M): <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/fachinformationen/merkblaetter.html>